

NOTE TECHNIQUE POUR LE VOTE

Chaque parent est électeur (quelle que soit la situation familiale).

Les familles ayant plusieurs enfants au Collège *ne votent qu'une fois*.

Vous pouvez voter par correspondance,

- soit en confiant votre pli à la poste, en l'affranchissant,
- soit en le faisant remettre au collège (par exemple par l'intermédiaire de votre enfant).

Les bulletins parvenus ou remis après la clôture du scrutin (*vendredi 11 octobre*) seront déclarés nuls.

Il s'agit d'un scrutin de liste : les bulletins de vote sont constitués des noms des candidats.

Pour être valides, les bulletins ne doivent être ni raturés, ni surchargés.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter directement au collège ce vendredi 11 octobre, je vous engage vivement alors à voter par correspondance.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

La Principale

COMMENT VOTER ?

Deux possibilités

1. Vote par correspondance :

- ➔ Glisser le bulletin dans l'enveloppe bleue, mettre le tout dans l'enveloppe beige, la cacheter et y inscrire :
 - au centre : Collège Nelson Mandela 1 rue Joseph Bleunven BP 25 29860 PLABENNEC
 - au dos :
 - nom, prénom, adresse de l'électeur ainsi que sa signature
 - nom de l'élève et sa classe
- ➔ Vous pouvez affranchir et poster de telle sorte que la lettre parvienne au Collège au plus tard à la distribution postale **du vendredi 11 octobre**.
- ➔ Ou confier l'ensemble à votre enfant qui le déposera dans l'urne, à la Vie Scolaire (du 7 au 11/10/2019).
- ➔ Envoi commun des parents : Une enveloppe (adressée à l'établissement et portant la mention « Elections des Représentants au Conseil d'Administration de l'établissement ») contenant les enveloppes de chaque parent.

2. Vote direct :

Vous devez déposer votre bulletin au bureau de vote qui sera ouvert
dans le HALL du Collège

le **VENDREDI 11 OCTOBRE entre 13 h 00 et 17 h 00.**